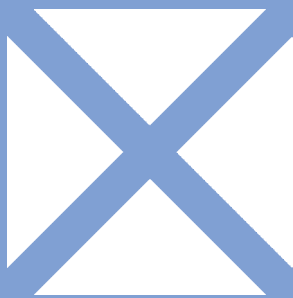




Châtelodon

Informations municipales 2015





 **Tony BERNARD**
Maire



 **Michel BORIE**
1^{er} adjoint

Organisation et suivi du travail des agents des services techniques, Suivi de tous les travaux de voirie, fleurissement, travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement, travaux dans les hameaux.



 **Lionel LOURADOUR**
Conseiller municipal

Réglementation des boisements ; Fonctionnement et travaux sur les bâtiments communaux.



 **Pascale POINTARD**
Conseillère municipale

Egalité entre les femmes et les hommes dans la vie publique, développement économique.



 **Patricia CHATAING**
2^e adjointe

Commission des impôts, site Internet de la commune, préparation et suivi de l'ensemble des budgets, travail et emploi, développement économique, projet d'extension de bourg "Les Champs" ; activités économiques liées au tourisme ; suivi du programme d'aménagement de bourg.



 **David GAGNEROT**
Conseiller municipal

Surveillance du réseau d'eau et d'assainissement, suivi du fonctionnement du service de l'assainissement non collectif.



 **Bérangère RODDIER**
Conseillère municipale

Organisation du repas annuel offert aux aînés, suivi de la mise en œuvre d'un relais d'assistantes maternelles intercommunal.



 **Caroline DALET**
3^e adjointe

Relation avec les enseignants et les services de l'éducation nationale, cantine scolaire, temps d'activités et de garderie périscolaire, transport scolaire, gestion du personnel intervenant à l'école, relations avec l'accueil de loisirs sans hébergement intercommunal.



 **Gilbert GAUTHERON**
Conseiller municipal

Organisation des saisons culturelles (concerts, expositions...), animation de la commission culturelle ; Jumelage.



 **Sophie DOUET**
Conseillère municipale

Site Internet de la commune ; urbanisme

Infos mairie

Téléphone : 04 73 94 60 65
Télécopie : 04 73 94 67 01
Astreinte : 06 48 59 64 92
mairie@chateldon.com

Ouverture au public du secrétariat :
du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h30 à 17h.
Le samedi : de 9h à 12h.

Pour rencontrer le maire ou les adjoints, il suffit de téléphoner en mairie, un rendez-vous vous sera proposé.

La recherche généalogique s'effectue pour les registres vieux de plus de 75 ans, le vendredi de 14h30 à 17h.



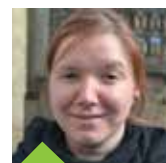
 **Guillaume JOUBERT**
4^e adjoint

Mise en œuvre et suivi de l'étude "centre bourg", ainsi que la valorisation du secteur du "Vécou", bulletin municipal, éclairage public et pollution lumineuse ; performance énergétique des bâtiments communaux, gîtes communaux.



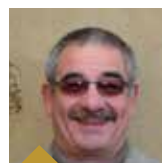
 **Didier DIONNET**
Conseiller municipal

Organisation du concours des maisons fleuries ; visites guidées du bourg.



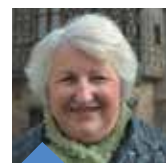
 **Hélène CERS**
Conseillère municipale

Projet d'extension de bourg "Les Champs", fleurissement

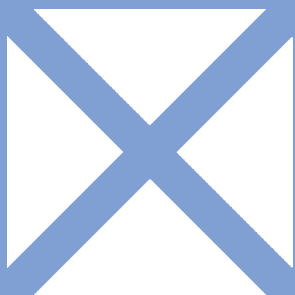


 **Bernard SZOLLOSI**
Conseiller municipal

relations avec les associations, affaires liées à la randonnée, manifestations sportives.



 **Josée PARRAUD**
Conseillère municipale



s o m m a i r e

- ▲ En 2014 p. 6
- ▲ Ecole p. 8
- ▲ En 2015 p. 9
- ▲ Bâtiment communaux p. 9
- ▲ Urbanisme p. 10
- ▲ Service des Eaux p. 13
- ▲ Petit coin de nature p. 14
- ▲ Commission culturelle p. 16
- ▲ Intercommunalité et territoire p. 18
- ▲ Associations p. 19
- ▲ Agenda p. 24



Visite de Gilles TRAIMOND, Sous-Préfet de Thiers, dans les locaux de l'entreprise Electro-Alu.



é d i t o d u m a i r e

Les événements du début de l'année 2015 avec l'attentat politique contre le journal "Charlie Hebdo" ont choqué une immense majorité de citoyennes et de citoyens attaché-e-s à la liberté d'expression, composante essentielle de la liberté de conscience.

Aucun amalgame ne doit être fait avec telle ou telle religion. En revanche, nous devons toujours avoir à l'esprit qu'il y a une et une seule bonne recette pour un vivre-ensemble harmonieux, c'est la laïcité dont la reconnaissance par la loi fêtera les 110 ans le 9 décembre 2015. La conception de l'idéal laïque est très bien précisée dans la citation du philosophe Henri PENA-RUIZ ci-contre.

L'équipe municipale que vous avez élue en mars dernier travaille activement à rendre toujours plus concrètes ces valeurs du vivre-ensemble. C'est un facteur de qualité de vie et d'attractivité pour la commune. De chaleureux remerciements sont à adresser, pour le temps et l'énergie qu'elles/ils ont consacré aux dossiers communaux, aux élu-e-s qui ont fait le choix de ne pas se représenter, au bout d'un, deux, voire trois mandats. Le nouveau Conseil municipal respecte la parité femme/homme, y compris pour les adjoint-e-s. Six comités consultatifs ont été créés. J'invite les citoyennes et citoyens de la commune à les rejoindre afin de participer à la définition de ce qui est bon pour l'intérêt général.

En 2014, d'importants travaux de voirie ont été réalisés (rue de l'Aire, rue Clément-Dassaud, rue de Goutte-Loube, rue des Boucheries, rue du

Fort). Les anciens bains-douches ont été démolis permettant de rendre la vue sur la rivière depuis la place du gravier. La commune a été labellisée au niveau trois (sept communes seulement le sont en Auvergne) de la charte d'entretien des espaces publics pour avoir complètement abandonné l'utilisation des produits phyto-sanitaires. Par ailleurs, Châteldon, avec la commune de Besse, sont les deux premières du département à avoir été homologuées "Petite cité de caractère".

Celle-ci doit cependant être renforcée en 2015 par l'extension de bourg sur le secteur dit "Les Champs", entre la rue des Écoles et la rue du Stade, permettant la mise en vente des premiers lots sur un total d'une vingtaine environ.

La rénovation des logements du centre bourg reste une priorité pour l'équipe municipale. Châteldon a été retenue sur la liste des communes éligibles au prêt à taux zéro (PTZ) permettant aux particuliers de financer toute acquisition de logement ancien ainsi que les travaux de rénovation à condition qu'ils atteignent au moins 25 % du montant de l'acquisition. Toujours en 2015, deux logements sont en cours de rénovation et deux autres seront créés par l'OPHIS, au dessus de la future boulangerie. Les abords de l'église seront réaménagés, ainsi qu'un deuxième gîte de caractère dans les anciennes maisons de vigneron. La révision du plan local d'urbanisme sera achevée, en tenant compte des impératifs de la loi ALUR qui impose de réduire la surface des secteurs constructibles.

Ces projets seront conduits dans un contexte politique d'austérité qui conduit l'Etat à poursuivre ses choix de baisse injuste des dotations aux collectivités territoriales (communes, départements, régions).

Concernant les élections départementales qui se dérouleront les 22 et 29 mars prochain, j'appelle de mes vœux la candidature et la réélection de la conseillère sortante Caroline DALET, tant elle a mis d'ardeur à défendre efficacement les dossiers des communes du territoire et des habitant-e-s.

Je termine en souhaitant, à toutes et à tous, une belle et heureuse année 2015, une année utile à l'humanité, à l'intérêt général, à la préservation de la bio-diversité ! ▲

Tony BERNARD

« La laïcité est une valeur essentielle, avec ce souci de la liberté de conscience et de l'égalité de tous les hommes, qu'ils soient croyants, athées ou agnostiques. L'idéal laïc n'est pas un idéal négatif de ressentiment contre la religion. C'est le plus grand contresens que l'on puisse faire sur la laïcité que d'y voir une sorte d'hostilité de principe à la religion. Mais c'est un idéal positif d'affirmation de la liberté de conscience, de l'égalité des croyants et des athées et de l'idée que la loi républicaine doit viser le bien commun et non pas l'intérêt particulier. C'est ce qu'on appelle le principe de neutralité de la sphère publique. »

(Henri PENA-RUIZ, philosophe, septembre 2003)

Les travaux d'aménagement d'une boulangerie dans les anciens locaux de la perception avancent ! L'ouverture du commerce est prévue pour mars prochain, permettant à Jérôme et Sandra CHANUDET d'offrir aux Châteldonnaises et Châteldonnais un commerce qui faisait réellement défaut.

Les chiffres du dernier recensement démontrent que la commune poursuit sa reconquête démographique.



Photos de couverture
THE CHILL DREN'S DREAM
au Parc des Gravières

Directeur de publication
Tony BERNARD

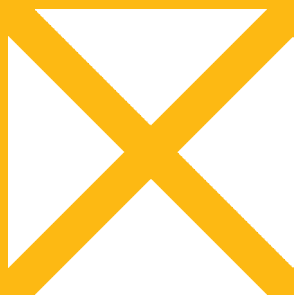
Rédaction et saisie des textes
Guillaume JOUBERT, Caroline DALET,
les associations.

Photos
Mairie, Guillaume JOUBERT,
Dominique MELEY,
les associations et l'école.

Conception, réalisation
www.viceversa-clermont.fr

Impression
l'Imprimeur.com
Imprimé sur papier recyclé
Parution : annuelle
Distribué gratuitement
aux habitants de Châteldon
Tirage : 1000 exemplaires
Dépôt légal : janvier 2015

**Vous pouvez nous faire part
de vos suggestions
en écrivant à la mairie :**
Rue des Sept-Carreaux
63290 Châteldon



Le concept de "Petites cités de caractères" est né au milieu des années 70, il vise à mettre en valeur l'authenticité et la diversité du patrimoine de certaines petites communes dotées d'un bâti architectural de qualité .



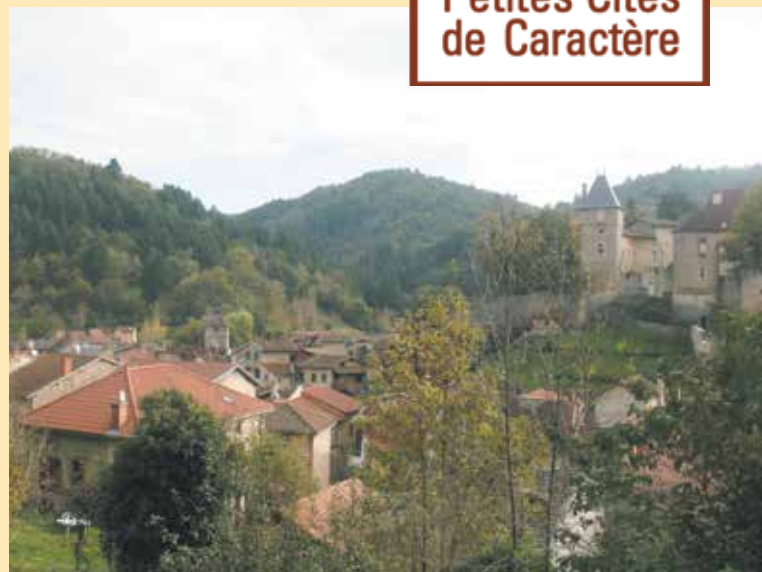
Châteldon, Petite Cité de Caractère !



Le projet des "Petites cités de caractères" est de fédérer dans ces communes les différents acteurs autour d'un objectif : la sauvegarde du patrimoine comme levier de développement des territoires et de valoriser ces communes auprès du public. L'action du réseau "Petites cités de caractères" est d'accompagner les élus qui souhaitent concilier le développement de leur commune dans le respect du patrimoine. A l'origine de cette démarche, une association bretonne a créé ce réseau qui actuellement se déploie dans toute la France. Actuellement le réseau se déploie dans toute la France. En Auvergne, la première antenne associative s'est constituée en 2013 dans le département du Cantal suivie en 2014 de l'association du Puy-de-Dôme.

Reconnaissance du travail accompli

Châteldon s'inscrit parfaitement dans la démarche des "Petites cités de caractère" et a souhaité à ce titre demander son homologation. Les engagements et les critères préalables d'admission à la charte "Petites cités de caractère" correspondent aux politiques d'aménagements de



bourg mis en place depuis de nombreuses années maintenant (bâti dense, monuments historiques, réhabilitation et mise en valeur du patrimoine, hébergements touristiques, résidences d'artistes, manifestations culturelles, lieux d'expositions...).

Le 19 novembre 2014, une visite de la commune suivie d'une réunion en mairie en présence d'une délégation nationale et de nombreux interlocuteurs locaux ont permis de présenter cette candidature. L'ensemble de l'équipe municipale s'est réjoui d'apprendre, en fin d'année, que Châteldon est commune homologuée "Petites cités de caractère".

C'est un encouragement par rapport aux opérations déjà réalisées même si il reste beaucoup

de points à améliorer. L'objectif en 2015 va être la création d'une association régionale afin de créer une réelle dynamique, tant en terme de communication que de montage de projets. En parallèle, Châteldon reste inscrite dans la démarche de labellisation plus beaux villages de France, démarche engagée avec l'appui du Conseil Régional. Mais cette reconnaissance est un premier pas. Dans le cadre du programme pluriannuel de réhabilitation, l'aménagement des abords de l'église va être réalisé en 2015.

Démolition des anciens bains douches

Le bâtiment des anciens bains douche place des Gravières a été démoli par l'entreprise Vallaud. Cette démolition est une première étape dans un aménagement plus complet de cette place. L'endroit a été sécurisé avec l'installation d'un garde-corps, et une mini place a été créée.



Travaux de voirie



La commune a souhaité réaliser un important programme de réfection des voiries du bourg en investissant 47 913,60 euros TTC sur les rues suivantes : rue de l'Aire, rue de Goutte-Loube, rue Clément-Dassaud, rue des Boucheries et rue du Fort. Un enrobé clair a été choisi, afin d'améliorer l'esthétique. Avant l'intervention de l'entreprise, les services techniques ont procédé à des vérifications sur les réseaux d'eaux et d'assainissement, afin de contrôler en amont l'état des installations. Ces travaux ont été financés à hauteur de 30 % par le Conseil général du Puy-de-Dôme.



Afin de renforcer son parc de véhicules, la commune a procédé à l'achat d'un mini tracteur équipé d'un plateau de coupe, d'une pelle de déneigement, et d'une remorque. Ce véhicule est indispensable pour remorquer le désherbeur thermique, effectuer l'entretien du parc des Gravières et pour assurer le déneigement du bourg. Les économies réalisées sur le budget de l'entretien du parc, qui n'est plus confié à une entreprise extérieure mais effectué en régie, permettront d'amortir cette dépense.



Pour toutes vos questions en matière d'habitat, de projet immobilier, de travaux d'amélioration, de vente ou location de logement, dans l'individuel ou la copropriété, demandez des conseils d'experts avant d'agir !

Contactez le guichet unique, neutre et indépendant l'ADIL 63 Espace INFO ÉNERGIE à la Maison de l'Habitat à Clermont-Ferrand

Renseignements : par courrier, courriel, téléphone, à la Maison de l'Habitat (Clermont-Ferrand).
Tous les jours de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30, sauf le lundi matin.

Des permanences juridiques sont assurées dans cinq villes du département :

- AMBERT, annexe de la Mairie
Tél. 04 73 82 07 60.

Le 4^e mercredi de chaque mois, de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

- COURNON, Maison des Citoyens
15, impasse des Dômes
Tél. 04 63 66 22 66.

Les 2^e et 4^e vendredis de chaque mois, de 9 h à 12 h.

- ISSOIRE, Centre Social de la CAF
15, rue du Mas - Tél. 04 73 89 17 24.

Les 2^e et 4^e jeudis de chaque mois, de 9 h à 12 h.

- RIOM, Mairie annexe, 5 mail Jost Pasquier - Tél. 04 73 33 71 18.

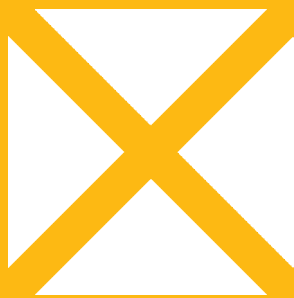
Les 1^{er} et 3^e mercredis de chaque mois, de 9 h à 12 h.

- THIERS, 12 rue Barante - Tél. 04 73 80 90 07.

Les 1^{er} et 3^e vendredis de chaque mois, de 14 h à 17 h.

ADIL 63 / Espace INFO → ÉNERGIE
129, avenue de la République
63100 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 42 30 75
Fax 04 73 42 30 78
contact@adil63.org
Site : www.adil63.org





Le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.



Pour de beaux et bons espaces verts...

Certaines communes montrent l'exemple en matière d'utilisation de pesticides et s'engagent notamment en signant la charte d'entretien des espaces publics disponibles ici : www.entretien-espaces-publics.fr

Cette charte propose 3 niveaux d'engagement :

- niveau 1 : traiter mieux
- niveau 2 : traiter moins
- niveau 3 : ne plus traiter chimiquement.

Châteldon vient d'être admise au niveau 3. C'est pour l'instant, la seule commune du Parc Livradois Forez engagée à ce niveau. La FREDON Auvergne accompagne la commune dans cet objectif en réalisant un diagnostic des pratiques de désherbage, en proposant des actions pour aider à atteindre ces objectifs.

De nouvelles méthodes d'aménagement et d'entretien des espaces publics sont mises en place dans la commune pour se passer de désherbant chimique.

Et vous, comment participer à l'opération ?

... En acceptant davantage la présence de végétation spontanée.

Les techniques alternatives et la mise en place de nouveaux aménagements peuvent entraîner la présence de davantage de végétation spontanée. Cela n'est pas synonyme de laisser-aller. Les herbes folles doivent retrouver une place maîtrisée dans le paysage urbain !

... En apprenant à vous passer de pesticides dans votre jardin

Pour vous aider, des jardinerie se sont engagées à communiquer sur les méthodes de jardinage au naturel :



- Fiches conseil disponibles dans les points de vente signataires ou téléchargeables gratuitement sur le site Internet www.mieux-jardiner.fr

- « Petit guide à destination des jardiniers amateurs » élaboré par le Ministère du Développement Durable, téléchargeable gratuitement sur le site Internet www.developpement-durable.gouv.fr/Petit-guide-a-l-attention-des.html

- Plateforme Internet d'échanges et d'information sur le jardinage au naturel : www.jardiner-a-trement.fr



Comités Consultatifs

Aussi, afin de favoriser la participation des habitants au fonctionnement de la commune, le nouveau conseil a souhaité créer 6 comités consultatifs dans les domaines suivants : Finances, Urbanisme et Travaux, Centre Bourg et Vie locale, Affaires culturelles, Eau et assainissement et Affaires scolaires.

Suite à l'appel à candidatures lancé en juin 2014, une première réunion a permis de constater

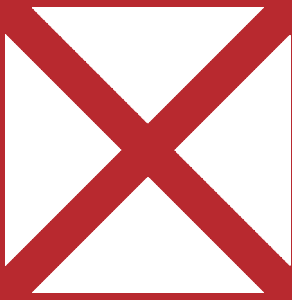
que chaque comité compte des citoyennes et des citoyens intéressés-es. Depuis des comités ont commencé à travailler. Le comité affaires scolaires s'est intéressé à la réforme des rythmes scolaires et à la mise en place des Temps d'activités Périscolaires (TAP). Le comité affaires culturelles œuvre à l'élaboration de la saison culturelle 2015. Le comité Centre-bourg et vie locale a commencé à travailler

sur l'organisation des marchés de saison, et sur les suites de l'étude « Habiter autrement les centres-bourgs », et de l'étude menée sur le Vécou.

D'autres comités n'ont pas encore commencé à travailler, et vont se mettre en action en 2015. Il est à noter également que chaque comité aura son propre rythme, et qu'aucune périodicité n'est définie. Chaque comité doit trouver son fonctionnement tant cette organisation est nouvelle et rare au sein des communes.

Les comités restent ouverts à toutes celles et tous ceux qui souhaitent s'investir dans la vie de la commune. Leur composition est évolutive, vous pouvez les rejoindre.





**Réduire
les charges
énergétiques
grâce
à COCON 63
et à un
groupement
d'achat !**



L'attention des usagers de la salle polyvalente est attirée sur la nécessité d'être attentif au voisinage en respectant les emplacements de stationnement, en ne claquant pas les portières des voitures, en maintenant les portes et fenêtres de la salle fermées, en veillant aux conversations extérieures et en gardant un volume sonore raisonnable, même en journée.

Opération Cocon 63



Châteldon s'est engagée dans COCON 63. Grâce à cette opération pilotée et financée par le Conseil général, en partenariat technique avec l'Aduhme (agence locale des énergies et du climat), les combles perdus des bâtiments publics vont être isolés. L'opération concerne la Mairie, l'école et les gîtes des Maisons de Vignerons.

**L'objectif majeur :
réduire les charges
énergétiques et
les émissions de gaz
à effet de serre.**

Un bureau d'étude a d'ores et déjà diagnostiqué les combles

des bâtiments, notamment pour mesurer leurs surfaces et identifier les contraintes techniques à la mise en place d'un isolant. Les travaux d'isolation seront réalisés dans les prochains mois par une entreprise spécialisée.

Cette opération a vu le jour grâce à l'initiative du Conseil général et l'adhésion massive des collectivités locales du département. Cent quatre communes et établissements publics se sont engagés dans ce projet innovant, fondé sur une démarche collective : en se regroupant, les collectivités adhérentes pourront bénéficier d'économies d'échelle pour l'achat et la pose de matériaux isolants dans leurs bâtiments. Cette opération permet non seulement de réduire le coût des travaux mais également de maintenir et de dynamiser les activités économiques locales.

Afin de réduire les coûts pour les communes, le Conseil général et l'Aduhme ont négocié un

partenariat avec un fournisseur d'énergie, qui permettra de financer 30 à 60 % du montant des travaux d'isolation.

A Châteldon, un budget de 18 981 € HT financé à hauteur de 26 % par les certificats d'économie d'énergie va être dépensé en 2015 pour isoler 831 m² de combles perdus avec de l'isolant biosourcé, avec un niveau d'exigence anticipant les futures réglementations thermiques. Les certificats d'économie d'énergie sont la seule source de financement possible sur ce type de travaux pour les collectivités.

Le Conseil général, à travers ce groupement de collectivités, a souhaité jouer la carte de la solidarité des territoires puisqu'il permet à toutes les communes adhérentes, quelle que soit leur taille et leur nombre de bâtiments à isoler, de bénéficier des mêmes coûts de travaux.

Grâce à COCON 63, plus de 480 bâtiments publics, soit 110 000 m² de combles perdus, seront isolés dans le Puy-de-Dôme !



Groupement d'achat groupé de gaz naturel

La commune a adhéré au groupement d'achat groupé de gaz naturel, action coordonnée par le Conseil général du Puy-de-Dôme avec l'appui technique de l'Adhume, agence locale des énergies et du climat.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les tarifs réglementés de vente (TRV) ne sont plus retenus pour l'achat

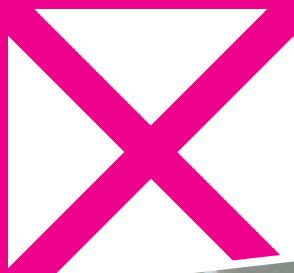


de gaz naturel, conformément à la directive européenne du 13 juillet 2009 et à la récente loi sur la consommation.

Les acheteurs doivent donc mettre en concurrence les fournisseurs d'énergies, en l'occurrence le gaz approvisionnant l'école, la salle polyvalente, les gîtes... Ces procédures sont lourdes et peu avantageuses si on les lance pour des consommations réduites.

C'est pourquoi le Conseil général et l'ADHUME ont proposé à l'ensemble des collectivités du Puy-de-Dôme un groupement de commande. L'opportunité de bénéficier d'une expertise tant technique qu'administrative de la part des services du Conseil Général, mais aussi de réduire le prix d'achat du gaz naturel, a convaincu le conseil municipal.

Le marché a été attribué il y a quelques semaines à Gaz de Bordeaux pour une durée de deux ans. L'économie cumulée estimée s'élève à un peu plus de 3 000 euros sur une facture initiale de près de 11 000 euros. Ces économies réalisées sur des dépenses de fonctionnement viennent directement accroître les marges de manœuvre communales en investissement.



La classe avec Troub's, écrivain carnettiste



L'école George-Sand

L'école George-Sand accueille, depuis septembre, 62 élèves, répartis en trois classes :

- La maternelle avec **Gaëlle BENSAKEL, Véronique MENEGATTI et l'ATSEM Stella FRADIN**
- CP / CE1 / CE2 avec **Valérie BUSSAC**
- CE2 / CM1 / CM2 avec **Vanessa COGNET**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les horaires de l'école ont été modifiés :

- Lundi et jeudi 8 h 30 - 11 h 30 et 13 h 30 - 16 h 30 ;
- Mardi et vendredi 8 h 30 - 11 h 30 et 13 h 30 - 15 h
- Mercredi matin : 8 h 30 - 11 h 30

En ce début d'année scolaire, les parents se sont rassemblés autour d'une auberge espagnole dans la cour de l'école.

Pour 2014-2015, différents projets sont prévus :

- Un projet fédérateur autour de la mise en place d'un verger dans un terrain municipal,

- Un projet de littérature et d'illustration avec Troub's, écrivain carnettiste en résidence cet automne à Châteldon ; dans ce cadre, les enfants se sont rendus à la biennale du carnet de voyage à Clermont-Ferrand,
- Un projet de mise en place d'une bibliothèque centre documentaire (BCD) financée par la municipalité,
- Un projet numérique, puisque l'école est désormais équipée de 12 ordinateurs portables et d'un vidéoprojecteur, cofinancés par l'amicale laïque, la mairie et la coopérative scolaire,

- Les trois classes de l'école participent au « Livre Elu en Livradois Forez » : les enfants, après avoir lu une sélection de livres, éliront leur livre préféré,
- Sandrine VERNIN intervient toujours une fois par semaine pour des séances d'éducation musicale dans chacune des classes.

Merci à toutes les personnes et les associations qui aident, de diverses manières, l'école et les élèves ; et sans lesquelles de tels projets ne pourraient exister.

Une nouvelle organisation scolaire

La réforme des rythmes scolaires est devenue obligatoire à la rentrée 2014, c'est-à-dire que le temps de cours est réparti sur 4,5 jours contre 4 jours auparavant, sans pour autant augmenter le temps passé en classe. De fait, certains jours, les élèves terminent plus tôt, et peuvent, s'ils le souhaitent, participer aux « TAP » (temps d'activités périscolaires)

L'objectif de cette réforme étant d'alléger le temps passé à l'école, il est recommandé aux parents de venir chercher leur enfant à la sortie des classes s'ils le peuvent, surtout pour les plus petits qui ressentent plus vite la fatigue. Ces temps d'ac-

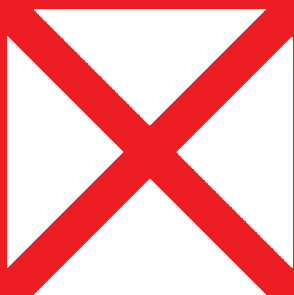
tivités périscolaires ne sont pas obligatoires, chaque élève peut être récupéré à l'école avant qu'ils ne débutent.

Néanmoins, afin de permettre aux jeunes châtelonnais d'avoir accès à différentes pratiques sportives ou culturelles, la commune de Châteldon propose aux enfants de suivre tout au long de l'année des activités dédiées. Ces activités sont organisées par périodes (de vacances à vacances), et en fonction de l'âge de l'enfant, les mardis et vendredis, de 15h à 16h30. (Le service « garderie périscolaire » est maintenu aux horaires classiques, avec un ajout d'horaires le mercredi de 7h15 à 8h30 et de 11h30 à 12h45)

Le mardi il y a de l'initiation à l'anglais tout en dessinant, des jeux collectifs, de la danse ou encore

des ateliers créatifs. Le vendredi il y a un atelier lié à la bibliothèque, des jeux d'extérieurs et des travaux manuels. Pour cela la commune emploie des intervenant-es qualifié-es, et met à disposition du personnel communal. C'est également grâce à l'implication de bénévoles dès septembre que ces activités peuvent se dérouler dans de bonnes conditions. Soulignons que l'offre en matière d'activité périscolaire ne peut pas être aussi dense et variée que dans une grande ville comme





Pour équiper l'école, la commune a acheté 12 ordinateurs portables et un vidéo projecteur, financés avec l'amicale laïque et la coopérative de l'école.

De plus les anciens ordinateurs de la mairie ont permis d'équiper la garderie, le poste administratif des enseignants et un poste dans la classe maternelle.

Ces postes informatiques ont été installés en EcolUbuntu, sur un système linux. Cette solution remplace avantagement Windows. Elle est conçue pour un usage scolaire. De type Open Source, elle s'adresse tout particulièrement aux écoles élémentaires et maternelles. Utilisant moins de ressources, ce système s'installe sur des postes « recyclés ».



Clermont, mais que nous permettons à tous les enfants de s'inscrire gratuitement afin qu'aucun d'entre eux n'en soit exclu pour des raisons financières. Afin d'évaluer le fonctionnement et l'organisation de ces nouveaux rythmes, le comité consultatif des affaires scolaires se réunit régulièrement, et une analyse est également faite lors des conseils d'école.



Jérôme Chanudet, futur boulanger

Ouverture de la boulangerie

Les travaux d'aménagement d'une boulangerie dans l'ancien local de la perception avancent malgré quelques imprévus. Ces travaux sont menés avec l'Ophis qui réaménage quatre appartements au premier et au deuxième étage de l'immeuble. Ce partenariat permet de réaliser des économies d'échelles. Le coût de ce chantier pour la commune est estimé à 180 000 euros à hauteur de 30 % et par le Conseil général à hauteur de 25 %. Le solde sera remboursé par les loyers versés par le boulanger. Après les visites de contrôle obligatoires et la période nécessaire à Jérôme CHANUDET pour tester son nouveau matériel, la boulangerie devrait pouvoir ouvrir au mois de mars.



Aménagement des abords de l'église en 2015-2016

Le projet d'aménagement concerne les abords de l'église et des rues adjacentes. La situation de l'église en entrée de bourg lui confère une importance toute particulière et sa situation devant la mairie permettrait de donner à cet ensemble une image qualifiante du bourg. L'église et la mairie portent également les traces des anciennes limites fortifiées



de Châteldon. Cet aménagement permettra également d'enfouir les réseaux aériens et de rénover les réseaux souterrains d'eaux potable, d'assainissement et d'eaux pluviales.



Un nouveau passage pour les piétons

Depuis 2008 la mairie est engagée dans le programme "Mise en tourisme des villages auvergnats" avec le Conseil régional d'Auvergne. Dans ce cadre, plusieurs projets sont programmés pour l'année en cours et les années à venir. La commune a fait l'acquisition

de plusieurs parcelles dans l'objectif de créer des espaces extérieurs pour les gîtes qui se situent au-dessus de la mairie, un jardin pour l'école, et un cheminement pour relier le centre bourg aux berges du Vauziron déjà aménagées.



Ça roule !

LE CIRCUIT, autrement dit le "Resto' qui circule" est un Food truck. Notre envie : Vous proposer des plats de qualité, à partir de produits frais. La carte : Hamburgers maison, tartare, salades, soupes, desserts Selon les saisons. Nos plats sont à emporter ou manger sur place lorsque le temps s'y prête. Nous travaillons un maximum avec les producteurs locaux, les pains sont préparés par un boulanger, la viande charolaise sélectionnée par notre boucher est hachée sur place...



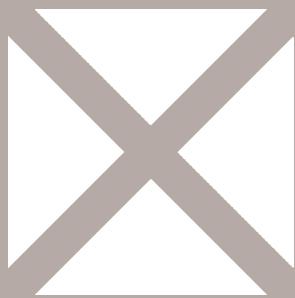
Matthieu, cuisinier de métier, travaille des produits frais pour sa cuisine !
Katia, vous accueille avec bonne humeur !
Nous avons le plaisir de vous servir sur la commune de Châteldon, tous les jeudis soir de 18 h 45 à 21 h, sur l'esplanade à côté de la caserne des pompiers.
lecircuit.contact@gmail.com
06 95 33 97 17



Bistr'eau d'Odon

Lucie et Simon FOURNIER vous accueillent au Bistr'eau d'Odon pour découvrir leur carte avec cuisine au feu de bois de spécialités auvergnates tous les midis sauf le mardi. Les menus du jour sont également toujours disponibles en semaine. Service en soirée vendredi, samedi, dimanche. Le bar est ouvert en semaine (lundi, mercredi, jeudi, vendredi) de 8h30 à 14h30 et de 16h30 à 21h30 minimum, le week-end de 8h30 à 21h30 minimum non stop.





Le conseil municipal a lancé en 2013 la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune, en parallèle de la révision de la réglementation des boisements et de la transformation de la ZPPAUP en AVAP.

Cette révision a été confiée au cabinet Descœur.

Elle a été lancée avec la santé comme enjeu principal, qu'elle devra prendre en compte à chaque étape.



Révision du **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Le PLU constitue la carte d'identité d'une commune. Un véritable travail de diagnostic, urbain et paysager est mené. Il recense les atouts, les difficultés et les enjeux du développement communal.

Les PLU déterminent les conditions permettant d'assurer :

1. L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable.

2. La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics.

3. Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

D'autre part, cette révision intervient après la parution de la loi ALUR qui vise principalement à arrêter l'étalement urbain.

Cette loi impose notamment que toute parcelle rendue constructible et non construite au bout de 10 ans redevienne zone naturelle, ceci afin de limiter la spéculation et la rétention foncière.

A Châteldon, la révision du PLU de 2001 avait augmenté considérablement les surfaces constructibles, et presque aucune parcelle n'a été construite depuis. Aujourd'hui, 36 hectares sont constructibles à Châteldon (principalement dans les hameaux). La loi impose de diviser par trois ces zones constructibles, ce qui est un des objets de la révision du PLU. De nouvelles parcelles peuvent être rendues constructibles mais le total doit diminuer.



Prêt à Taux 0 pour l'habitat ancien

Châteldon a été sélectionnée parmi les 5 920 communes sélectionnées pour leur caractère rural, leur niveau de services et d'équipements existants et leur potentiel de logements à réhabiliter pouvant être remis sur le marché. Les habitants primo accédants de ces communes peuvent bénéficier d'un prêt à taux zéro pour l'achat d'un logement ancien, à condition toutefois d'effectuer des travaux de rénovation.



Des aides pour les travaux

Les règles imposées par le règlement de la ZPPAUP peuvent occasionner un surcoût par rapport à une réalisation classique. La commune est donc partenaire de la Fondation du Patrimoine avec laquelle elle a signé une convention. Dans la majeure partie des cas, il s'agit d'aide pour les travaux liés aux parties visibles depuis

la voie publique, permettant de conserver et mettre en valeur les caractéristiques d'origine du bâtiment. Les réfections de toitures, façades, huisseries, ainsi que les honoraires d'architecte entrent dans le cadre des dépenses éligibles. Pour avoir la liste précise des aides et leur montant, le secrétariat de mairie se tient votre disposition. Vous pouvez aussi visiter le site suivant :

fondation-patrimoine.com.
04 73 32 99 80.



Création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

Les enjeux de la création d'une AVAP vont au-delà de la simple protection du patrimoine, puisque elle s'intéresse à la revitalisation du centre-bourg

La Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) créée en 2004 sur la commune sera caduque au 12 juillet 2015 elle doit donner place à une Aire de

mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Le conseil municipal a donc souhaité lancer la création d'une AVAP, et de mettre en place une commission consultative locale composée de représentants du conseil municipal, d'habitants, et de représentants de l'Etat.

L'atelier d'urbanisme mis en place par le Parc naturel régional Livradois-Forez assure une mission de conseil aux côtés de la commune.

Les enjeux de la création d'une AVAP vont au-delà de la simple protection du patrimoine, puisque elle s'intéresse à la revitalisation du centre-bourg, aux projets d'aménagements d'espaces publics. Elle intègre également les problématiques du développement durable et un volet paysager.

Le règlement de l'AVAP devra être réaliste et tenir compte des capacités financières des habitants.

Le diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, document obligatoire, a été présenté en septembre par le cabinet André David à la commission consultative locale. L'étude est menée dans un souci constant de mettre en place un outil applicable aux particularités communales, notamment en termes d'ensoleillement.





Extension de Bourg "Les Champs"



12

Boris BOUCHET,
architecte basé
à Clermont-Ferrand
et à Arlanc, a été
retenu en tant que
maître d'œuvre pour
élaborer le permis
d'aménager
la zone de la future
extension de bourg
"Les Champs".

Dès le départ, son parti pris a été de conserver le chemin existant en cheminement piétonnier et d'utiliser les voiries existantes (rue du stade et rue des écoles) pour la desserte du quartier. La création coûteuse d'une nouvelle voirie et son entretien sont ainsi évités.

Ce quartier aura un centre permettant une vie commune, avec du mobilier en bois (bancs, jeux

pour enfants) et des aménagements ponctuels (points d'eau notamment).

L'aménagement tiendra compte des particularités du lieu et les mettra en valeur : les sources seront orientées vers les points d'eau, les arbres fruitiers seront conservés et la végétation densifiée.

L'urbanisation du site ne s'effectuera pas en une seule fois mais donnera au contraire lieu à plusieurs étapes qui seront l'occasion d'adapter le projet.

Dans un premier temps, une dizaine de lots libres directement connectés à la rue du stade et à la rue des Ecoles vont être mis en vente. Ces parcelles auront une dimension entre 500 et 800 m² afin de favoriser la densification du site. L'ensemble de la parcelle ne sera pas rendu constructible, afin de permettre un décalage entre les constructions visant à favoriser les cônes de vues et

l'ensoleillement de chaque maison. En parallèle, des potagers seront proposés à la location ou à la vente, à l'ensemble de la population, afin de favoriser l'intégration du nouveau quartier dans le village.

Un chantier participatif sera organisé autour de l'aménagement de potagers en terrasse, afin de lancer symboliquement l'aménagement de la zone.

Dans un deuxième temps, un projet d'habitat groupé pourrait voir le jour sur le site.

Le permis d'aménager, qui comprend notamment le règlement de lotissement, pourrait être validé au printemps, et les premières parcelles pourraient être mises en vente au second semestre 2015.

Les personnes intéressées sont invitées à contacter la mairie pour plus de renseignements.

Covoiturage

Trouvez rapidement des covoitureurs en Auvergne et dans toute la France sur le site covoiturageauvergne.net

L'inscription sur les listes électorales

"voter est un droit, c'est aussi un devoir civique"
La révision des listes électorales intervient chaque année du 1^{er} septembre au 31 décembre.

Durant cette période, la commission de révision des listes électorales examine les radiations à effectuer ainsi que les demandes d'inscription. Cependant, vous pouvez venir en mairie toute l'année pour que votre inscription soit enregistrée. **Si vous venez d'arriver sur la commune, il est temps de vous faire inscrire.**

Rappelons que le changement de domicile n'implique pas l'inscription automatique sur les listes électorales.

Pour cela vous devez remplir une des trois conditions prévues par le code électoral, c'est à dire, avoir son domicile sur la commune, y avoir une résidence ou bien être contribuable depuis au moins cinq années consécutives.

Seules les personnes ayant atteint leur majorité au cours de l'année sont inscrites automatiquement sur le registre électoral de leur lieu de résidence.

brèves

Service des eaux

Fuites sur les réseaux d'eau : des enjeux importants

Le "taux de fuites" d'un réseau d'eau est l'une des données étudiées par les organismes amenés à financer des opérations de réparation ou de développement de ces réseaux. Une attention toute particulière doit donc être portée à ce problème. Le réseau de Châteldon connaît quelques difficultés dans ce domaine, notamment à cause de quelques

grosses fuites difficiles à localiser qui ont fait augmenter les chiffres en 2013. Afin d'améliorer l'efficacité du réseau, plusieurs opérations sont engagées pour réduire le risque de fuites : réparation des réseaux avant les travaux de voirie, ajout de compteur divisionnaires pour localiser plus rapidement les fuites... Contactez

la mairie si vous constatez un dysfonctionnement sur votre compteur (blocage, pression en baisse, fuites), ou si vous constatez une fuite ou résurgence sur la voirie (problème de vanne, présence de flaques douteuses, etc...).

Vous pouvez joindre le personnel d'astreinte au 06 48 59 64 92 pendant les week-ends ou les jours fériés.

Réunion du comité consultatif Eau et assainissement :

Une réunion de ce comité va être organisée en 2015. Les personnes qui ont fait part de leur intérêt recevront une invitation. Une présentation sera faite sur l'ensemble de la commune concernant l'eau potable et les eaux usées. Les buts, les enjeux, les projets. Nous répondrons à toutes vos questions.

Projet 2015 : la numérisation !

Afin d'améliorer la connaissance et la lisibilité du réseau d'eau communal, mais aussi des réseaux d'assainissement et d'eau pluviale, la commune souhaite engager le chantier de numérisation des plans de ses réseaux. Cette numérisation permettra de faciliter l'élaboration des Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) en localisant plus facilement les réseaux. La numérisation de la cartographie est précédée d'une étude de diagnostic sur l'état des réseaux. L'ensemble s'élève à 64 400 euros HT pouvant être financés à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et à hauteur de 30 % par le Conseil général.

Tarifs

Afin d'attirer l'attention des usagers du service public de l'eau potable sur la rareté de la ressource en eau et sur la nécessité de l'économiser afin de préserver les approvisionnements, le conseil municipal a mis en place une tarification progressive et la gratuité des neuf premiers mètres cubes.

Tarifs du service de l'eau potable

- 0,00 €/m³ d'eau pour une consommation de 0 à 9 m³ pour les résidences principales, à l'exclusion des jardins et annexes
- 0,85 €/m³ d'eau pour une consommation de 10 à 49 m³
- 1,00 €/m³ de 50 à 199 m³
- 1,90 €/m³ de 200 à 249 m³
- 2,50 €/m³ au-delà de 250 m³

Tarifs de la redevance d'entretien :

- 50 € pour les résidences principales, et pour les maisons ou logements en travaux pour une durée maximale de deux ans
- 95 € pour les logements et maisons vacantes ou secondaires
- Branchement d'eau : 1500 €
- Déplacement compteur : 200 €
- Dépose compteur : 100 €
- Repose compteur : 100 €
- Fermeture ou ouverture de bouche à clé : 30 €
- Bris de scellés : 150 €
- Remplacement d'un compteur détérioré : 200 €

Tarifs du service de l'assainissement collectif

- 0,00 €/m³ d'eau pour une consommation de 0 à 9 m³ pour les résidences principales, à l'exclusion des jardins et annexes
- 0,75 €/m³ d'eau pour une consommation de 10 à 49 m³
- 0,85 €/m³ de 50 à 199 m³
- 1,20 €/m³ de 200 à 249 m³
- 1,40 €/m³ au delà de 249 m³
- Tarifs de la redevance : 30 €
- Branchement assainissement : 650 €

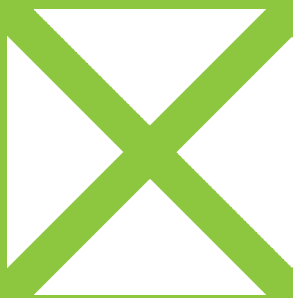
SPANC

- Redevance annuelle : 10 €
- Contrôle installation neuve : 300 €
- Diagnostic installation dans le cadre d'une vente : 130 €

Ne vous laissez pas abuser !



La commune exploite le réseau d'eau en régie, ce type d'assurance est inutile. Rapprochez-vous du secrétariat de mairie si vous avez un doute sur des démarches similaires.



Renouveau du fleurissement

Il est donc prévu d'adopter les principes de la gestion différenciée des espaces verts qui permet d'assurer un équilibre entre l'accueil du public, le développement de la biodiversité et la protection des ressources naturelles. Ses objectifs sont d'enrichir les villes en espèces végétales et animales régionales, de limiter les impacts négatifs sur l'environnement liés à la gestion classique des espaces verts et de créer un cadre de vie agréable pour les usagers.

Le fleurissement raisonné cherche à réduire l'impact environnemental du fleurissement intensif puisque la production de végétaux génère de nombreuses incidences environnementales (consommation d'eau, d'énergie et de produits polluants, production de déchets...).

Le renouvellement des massifs à chaque saison augmente toutes ces nuisances, sans compter le coût de la main d'œuvre, et l'utilisation de plantes exigeantes et non adaptées au milieu qui semble aujourd'hui complètement obsolète.

De plus, les finances communales se trouveront allégées en pratiquant ce type de gestion puisque les plantes ne seront plus renouvelées automatiquement et que les jardiniers interviendront beaucoup moins pour planter, arroser ou entretenir les massifs.

Tout jardinier le sait, il faut d'abord que les plantes se plaisent dans le milieu où elles sont implantées. C'est dans ces conditions que les plantes vont bien se développer, qu'elles vont

plus facilement résister aux ravageurs et maladies, qu'elles vont, grâce à un bon enracinement, aller chercher l'eau et être moins exigeantes en arrosage, en soins et en traitement, et surtout en temps de travail !

Le choix peut se porter sur les plantes mellifères qui fournissent du nectar aux insectes, ou des plantes hôtes qui les accueillent comme l'angélique. Dans les massifs, des vivaces vont constituer des habitats durables qui deviendront de petites réserves naturelles accueillant une micro-faune très utile. Les plantes couvre-sol ont aussi toute leur utilité puisqu'elles couvrent le sol et évitent les opérations de désherbage.

Plusieurs principes seront mis en place :

- **Privilégier les plantes durables dans le temps en utilisant des vivaces**, des bulbes et des arbustes : le choix est large en ce qui concerne les époques de floraison, les couleurs, les formes, l'aspect des feuilles, des tiges et des fruits, mais aussi par leur taille, leur port. Il est ainsi possible de créer de véritables mises en scène.

- **Combiner les époques de floraisons des plantes** pour obtenir un fleurissement le plus long possible.

- **Utiliser des végétaux qui conservent leur feuillage l'hiver** pour garder un couvert végétal pendant la saison du repos des plantes.

- **Associer des strates végétales différentes** pour garder une certaine diversité.

- **Pailler toutes les surfaces fleuries** pour limiter le développement des adventices, retenir l'humidité du sol et constituer un apport d'amendement organique bénéfique pour la fertilisation du sol.

- **Intervenir de façon plus "naturelle"** au fur et à mesure que l'on s'éloignera des zones principales de vie et de passage, avec l'utilisation de plantes couvre-sol et d'arbustes mais de manière moins intensive.

- **Diversifier les lieux de fleurissement** : utiliser des couvre-sols aux pieds des arbres et sur les talus, des bulbes en sous-bois, des plantes adaptées pour les berges des rivières...



Le fleurissement oui, mais pas n'importe lequel! Si le fleurissement des années 70 à 90 misait sur un fleurissement saisonnier important et intensif avec une abondance de fleurs et de couleurs vives, le fleurissement contemporain tend à changer de visage. En effet, les pressions économiques et une prise de conscience écologique nous amènent à changer de voie pour mettre en place un fleurissement raisonné, gardant pour ligne de mire la recherche du beau tout en respectant les équilibres naturels et en s'intégrant au paysage local. C'est le retour du naturel, des formes et volumes, des mouvements...



Le paillage...



Paillage minéral

Bonnes pratiques du jardinier : le paillage (ou mulch)

C'est un procédé simple et naturel qui consiste à recouvrir le sol de matériaux protecteurs d'origine végétale, minérale ou synthétique.

Il évite le dessèchement du sol en freinant l'évapotranspiration due au vent et au soleil et conserve l'humidité du sol pendant la période estivale.

Il empêche la germination des mauvaises herbes en les privant de lumière et facilite l'arrachage des mauvaises herbes restantes.

Il empêche le ruissellement et l'érosion.

Il protège le sol du choc des gouttes d'eau de pluie qui, par leurs éclaboussures, réinfectent les plantes avec les spores des champignons tels que l'oidium.

Il régule la température du sol en la diminuant en été et en protégeant des fortes gelées durant l'hiver.

Il limite le compactage du sol, favorise son aération et la pénétration de l'humidité dans le sol, ce qui contribue à améliorer la croissance des racines. Certains paillages apportent de la matière organique qui entretient l'humus du sol et favorise une microfaune diversifiée

Le paillage idéal, constitué de fibres végétales grossières compostées, doit tenir au vent, ne pas se décomposer trop rapidement et ne pas modifier les qualités du sol par rapport aux plantes installées. Seul le mulch constitué de fibres de feuillus légèrement enrichi de compost répond à l'ensemble de ces critères mais il existe beaucoup de types de paillages différents.

Paillage minéral

Ce type de paillage dure en moyenne plus de 10 ans, il est donc très durable mais a l'inconvénient de ne pas apporter de nutriments au sol.

Pour les paillages minéraux, il est préférable de poser et fixer un voile tissé (géotextile) avant de réaliser les plantations. Le paillage s'effectue en dernier.

La brique pilée améliore le drainage, l'aération et l'enracinement. Les paillettes d'ardoise, la pierre ponce, la pouzzolane, les gravillons et les galets polis et roulés



Paillage BRF



Paillage en chanvre

Paillage végétal

Il existe sous différentes formes et couleurs mais en général, c'est un produit renouvelable qui respecte l'environnement et qui à une durée de vie entre 2 et 5 ans.

Pour les paillages d'origine végétale, l'opération s'effectue après la plantation sur un sol propre, désherbé, préparé, souple et moelleux.

Le paillage sera apporté sur 3 à 6 cm d'épaisseur en moyenne pour à la fois faire barrière à la lumière et décorer les massifs. Il sera nécessaire d'apporter chaque année une fine couche de paillis de 1 à 2 cm afin de renouveler la partie qui va se décomposer dans le sol, et afin de raviver l'aspect esthétique.

BRF : bois rameal fragmenté

broyage de rameaux de bois frais dont 80 % de feuillus et 20 % de résineux, utilisable en agriculture biologique et convient pour toutes formes de cultures, potagers, maraîchage, agriculture, arbustes et haies. Durée de vie de 1 à 2 ans. C'est le meilleur des paillages en terme d'apport au sol et de couverture du mulch.

Les écorces et aiguilles de pin de différents calibres, faciles d'emploi et de couleur sombre ont le défaut d'acidifier le sol et ne conviennent donc qu'à certaines plantes acidophiles. Durée de vie de 3 à 4 ans

Chanvre, paille de céréale et de miscanthus, mulch de coco, coques de noisette, de pêche, d'abricot, d'amande, de noix, de cacao, de sarrasin.

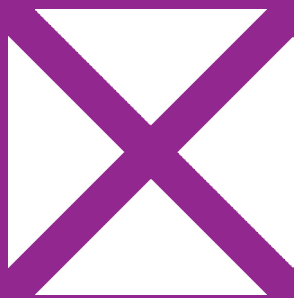


Résultat du concours des maisons fleuries 2014.

Le 26 juillet 2014, le jury communal du concours des maisons fleuries s'est réuni et a arrêté le classement. Comme chaque année, le conseil municipal a décidé de récompenser les 22 personnes inscrites à ce concours, suivant les préconisations du jury.

- 1^{er} Alain LAPLACE
- 2^e Bernadette CONSTANT
- 3^e Martine DESIAGE
- 4^e Claudine SEIGNEMARTIN
- 5^e Marie-Rose CHAUVEAU
- 6^e Sylvie FIAT
- 7^e Denise DESIAGE
- 8^e ex aequo
 - Agnès CARTHONNET
 - Denise COCHIN
 - René CONSTANT
 - Françoise DAUPHANT
 - Yvette DECOMBE
 - Léontine DESIAGE
 - Jacqueline DESRAME
 - LucieFRADIN
 - Marinette FRADIN
 - Dominique GETENAY
 - Jean JOUBERT
 - Elise PINAUD
 - Gabriel RUMIANOSKI





A la suite des travaux menés à l'ancienne pharmacie, les expositions n'ont pas pu être proposées en leur lieu habituel en 2014. Nous remercions donc très chaleureusement M. Bernard ALAUX pour le prêt de sa boutique place Jean-Jaurès qui a permis d'accueillir cet été les œuvres de MAXENVRAC et d'Hélène HIBOU.

16

Théâtre

Le 8 août à 18 h 45 au parc des Gravières, la troupe des "Comme on est" a présenté en famille sa dernière création : "BN 14. Mission marcassin", un spectacle tout public. Version revisitée et décalée du conte de Perrault "Blanche Neige", elle a réjoui petits et grands par ces incessantes permutations d'acteurs et ces clins d'œil aux têtes couronnées d'aujourd'hui.



Le bateau origami

Exposée tout l'été au parc des Gravières, cette œuvre aux dimensions imposantes a été dénommée

The chill dren's dream.

Longue de 12 mètres et haute de 5 mètres pour un poids total avoisinant les quatre tonnes, elle a été créée et installée par les jeunes artistes clermontois NIWOZ et AZRAEL.

Conçue à l'origine pour être une salle d'exposition et une scène de concert itinérante, le navire en style origami renvoie au passé scolaire tumultueux de ses créateurs qui ont tellement ramés à l'école qu'aujourd'hui ce bateau est selon leurs propres dires « une revanche sur la vie et une sacrée tranche de liberté ».



Les Ziquicks

Né à Clermont-Ferrand en 2001, le projet "Ziquick et compagnie" est un concept de propagation pacifico-artistique fondé sur le bonheur et l'humour. Accueilli à Châteldon du 5 au 27 juillet, son créateur, MAXENVRAC, a ainsi pu présenter des centaines de petits êtres de compagnie de taille et de couleurs différentes autour de MICHEL PREMIER, faisant la part



belle à l'enfance et à sa part de nostalgie et de légèreté. Simples jouets, doudous précieux ou peluches lisses et froides, ces sculptures qui se prêtent aux histoires à inventer ont provoqué sourires et réactions étonnées des

visiteurs. Associés à ce projet, les enfants de l'école George-Sand ont pu "customiser" leur propre Ziquick selon leur inspiration et créer dans le bourg un parcours décoratif et ludique.



Musique

Profitant d'un répit météo bienvenu en ce mois d'août 2014 frais et arrosé, le groupe brivadois Bohétopie (contraction évocatrice de bohème et d'utopie) a offert à l'assistance de la place Jean-Jaurès un spectacle ensoleillé et plein d'énergie à base de chansons françaises festives de leur composition. Composé de cinq intrépides muzikos dont le petit grain de voix de Vir, la gratte et les vocalises de Tof, les notes de basse et les calembours de RV, les rythmes de David et du soliste métaleu déjanté



Franky, Bohétopie a fêté avec humour et en rythme ce 15 août à Châteldon.



Hélène HIBOU :

« Les couleurs ne sont pas seulement les exploits de la lumière, ce sont toujours aussi des exploits du moi. Nous ornons le monde avec elles et nous le faisons pour nous. (Goethe). »



Du 1^{er} au 22 août dans le cadre de l'opération **Plasticiens en territoires** menée par le Conseil général, Hélène Hibou a présenté un ensemble d'estampes-linogravures, fruit d'un travail artistique de plusieurs années. Entre équilibre et jubilation, c'est tout un jeu de compositions, de perceptions bousculées d'où surgissent une multitude de formes. Si l'inspiration provient de la beauté du monde végétal, c'est le jeu qui est au cœur de cet ensemble.

Hélène Hibou n'utilise pas la gravure comme une technique permettant les multiples mais comme un mode d'assemblage ouvert à d'innombrables variations grâce à l'utilisation de différents papiers – japonais, métallisé, de soie...

Le dimanche 3 août, Hélène a également proposé une visite commentée de son exposition puis, après un pique-nique bucolique au parc des Gravières, un atelier-performance Land Art sur le thème "Que voguent les petits papiers".



Pique-nique bucolique



"Que voguent les petits papiers"

TROUB'S



Comme depuis quatorze ans, la commune a accueilli cet automne un auteur en résidence, en partenariat avec le Centre National du Livre, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la fondation de Chambrun.

Dans une ancienne pharmacie tout juste réouverte, **Jean-Marc TROUBET alias TROUB'S** a pu poser ses valises de grand voyageur pour quelques semaines de création et d'animation.

Retenu par le Comité culturel de Châteldon pour la résidence 2014, ce dessinateur nomade a déjà publié 17 ouvrages pour adultes et enfants. *Histoires de terroirs et souvenirs de voyages au Laos, au Mexique, en Chine, à Bornéo, en Australie, en Amazonie, à Madagascar...*

Il est intervenu à plusieurs reprises à l'école George-Sand dans le cadre d'un projet artistique.

Sa venue a coïncidé également avec la tenue du Rendez-vous des Carnets de Voyage de Clermont-Ferrand dont il est un habitué (lauréat du grand Prix en 2008 pour l'ouvrage *Le paradis ...en quelque sorte*).

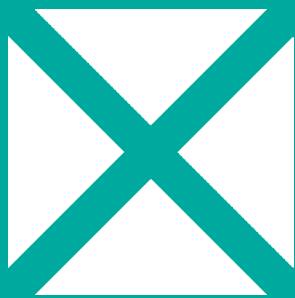
Il y a d'ailleurs réalisé un brillant doublé puisque son dernier livre *VA'a. Une saison aux Tuamotu* a été récompensé par le Grand prix Michelin !

Le 22 novembre dernier, il a ainsi ouverte les portes de l'ancienne pharmacie au public pour un après-midi de présentation et de dédicaces. La soirée s'est ensuite prolongée par une auberge espagnole des plus conviviales puis par une veillée-concert animée par le duo féminin MadamAscar.

En 2015...

Le Comité culturel (anciennement dénommé commission culturelle) se réjouit de l'arrivée de nouveaux membres : Marie-Christine Bayard, Isabelle Echalié, Katia Rolland, Bruno Kruch, Jean Vincent, Mickaël Coupat et Carine Clément. Pour l'année 2015, le Comité culturel a retenu la candidature d'**Hélène LANSBOTTE** pour une résidence à l'automne. Lectrice publique, elle est aussi auteur jeunesse et a publié plusieurs ouvrages de poésie aux éditions L'escampette dont *Rouge avril* ou *Pas prête* en 2014.





Le SIAD intervient sur Châteldon, avec 16 autres communes qui se sont regroupées en syndicat intercommunal pour permettre aux personnes âgées, aux personnes malades ou aux personnes handicapées de rester à leur domicile. Il permet également de réaliser de petits travaux ou encore, de garder vos enfants. Le Comité syndical, qui comprend 33 délégués, est présidé par Caroline Dalet, adjointe au maire de Châteldon.



Parallèlement au renouvellement complet des conseils municipaux, le nouveau conseil communautaire, composé de 24 délégués, a souhaité maintenir la représentation de chaque commune au bureau de l'intercommunalité, qui est donc composé de six vice-présidents :



Syndicat intercommunal d'aide à domicile de Puy-Guillaume

Se faire aider en cas de dépendance

Le service d'aide à domicile.

Plus de 80 aides à domicile, aident à la vie quotidienne de 400 personnes. Elles sont toutes formées à l'apprentissage des gestes de premiers secours, à la manutention et aux risques ménagers, plus tout ce qui concerne la connaissance du vieillissement et les pathologies qui en découlent. Une prise en charge est possible par les caisses de retraite, par l'allocation personnalisée d'autonomie, par la prestation de compensation du handicap, par l'aide sociale, et par les mutuelles, en fonction du degré de dépendance, des ressources et de la nature de l'aide souhaitée.

Le transport accompagné

Les aides à domicile accompagnent les personnes en dehors de leur domicile : promenades, visites, courses... Elles peuvent aussi conduire le véhicule personnel des personnes aidées.

La télé-assistance

Pour les personnes qui vivent seules, une demande de dossier peut être faite au SIAD puis envoyé au Conseil général, ce système fonctionne avec un boîtier porté en médaillon qui permet d'appeler 24h sur 24 les services d'urgence des pompiers.

Le service de soins infirmiers à domicile.

Il assure, sur prescription médicale, les soins infirmiers et d'hygiène générale. Il permet :

- d'éviter l'hospitalisation,
- de faciliter les retours d'hospitalisation
- de prévenir ou de retarder l'admission en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Les soins sont assurés par 14 aides-soignantes, sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice assistée d'une infirmière diplômée, et par les infirmiers libéraux, ayant passé une convention avec le SIAD.

Le service petit bricolage / jardinage

L'agent technique assure la réalisation de petits travaux auprès des personnes souhaitant une aide régulière ou irrégulière. L'objectif de ce service n'est pas de se substituer à un professionnel du secteur concerné, mais bien d'apporter une réponse rapide et simple à un besoin ponctuel.

La garde d'enfants

Les services proposés auprès des familles sont assurés par des agents qualifiés :

- garde d'enfants de plus ou moins trois ans au domicile,
- transport pour les activités scolaires et extra scolaires,
- aide aux devoirs,
- aide à l'entretien du logement.

Ces services visent à favoriser le mieux vivre et l'installation et le maintien de jeunes foyers en milieu rural.



Communauté de communes Entre Allier et Bois Noirs

Président :

Bernard VIGNAUD,
Maire de Puy-Guillaume

1^{er} vice-président :

Bernard GARCIA, Maire de Ris,
affaires générales, finances, budget, personnel

2^e vice-président :

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon,
statuts, développement, projet de territoire, communication

3^e vice-président :

Guy PRADELLE, 1^{er} adjoint au maire de Noalhat, *bâtiments, matériel*

4^e vice-président :

Patrick SAUZEDDE, 1^{er} adjoint au Maire de Paslières, *enfance, Jeunesse, Société, ALSH*

5^e vice-présidente :

Béatrice ADAMY, Maire de Lachaux, *déchets, collecte, traitement*

6^e vice-président :

Philippe BLANCHOZ,
Maire de Charnat, *développement touristique et culturel*

La vie communautaire

Le conseil communautaire souhaite renforcer le travail en commun dans un esprit de solidarité renforcé. Il souhaite également bâtir un projet pour donner du sens et de la cohérence aux futures actions.

Adhésion au Pays de la Vallée de la Dore

Territoire de projet défini par le bassin de vie de ses habitants, le Pays compte dix communautés de communes situées en tout ou partie sur le territoire du Parc Livradois Forez. Ses missions portent sur la santé, la culture, la mobilité et l'habitat. Les subventions de la Région sont maintenant conditionnées par l'adhésion à un Pays.

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Le SCOT est un outil permettant de planifier une stratégie à

l'échelle d'un large bassin de vie.

Il détermine les grands équilibres entre les différentes espaces : urbains, agricoles, naturels.

Il fixe les grandes orientations et coordonne les projets intercommunaux dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, du développement économique, des services à la population, des déplacements, des équipements commerciaux et de l'environnement.

Adhésion à l'Atelier d'urbanisme

C'est un outil mis en place par le Parc Livradois Forez pour venir en appui aux communes dans les domaines du paysage, de l'architecture et de l'urbanisme. Châteldon fait déjà appel à ses services dans le cadre de la révision du PLU.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au :
Syndicat intercommunal d'aide à domicile
 33, rue Joseph-Claussat
 63290 Puy-Guillaume
 Tél. 04 73 94 16 21
 siad.puy-guillaume@wanadoo.fr

Les bureaux sont ouverts : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30. Un répondeur prend les messages 24h sur 24, 7 jours sur 7, en dehors des heures d'ouverture.

Nouveaux horaires de la déchèterie

Depuis le 1^{er} janvier 2015 de nouveaux horaires d'accès à la déchèterie sont mis en place :

Du lundi au samedi :

- En été (lundi 30 mars - samedi 24 octobre) :

9 h à 11 h 45 - 14 h à 17 h 45

- En hiver

(lundi 26 octobre - samedi 26 mars) :

9 h à 11 h 45 - 13 h 30 à 17 h 15

Accueil de Loisirs Sans Hébergements (ALSH)

Enfants de 4 à 17 ans

Modalités d'accueil : toutes les vacances sauf août et Noël, de 7 h 30 à 18h30, possibilité d'inscription à la demi-journée
 Renseignements et inscriptions : 04 73 94 82 65

clsh.paslieres@wanadoo.fr

(mardi et jeudi de 9 h10 à 11h10 et mercredi toute la journée)

Associations



Subventions 2014 aux associations.

A.P.A (Protection des animaux) pour une prestation de fourrière municipale : 385 €
 Amicale Laïque : 1 500 €
 Amicale pompiers : 200 €
 + assurance des sapeurs pompiers : 1 400 €
 Jeunes sapeurs-pompiers : 150 €

Châteldon
 Loisirs et Détente : 500 €
 Club bouliste châteldonnais : 500 €
 Club des Badins : 80 €
 Comité des fêtes : 3 500 €
 Fanfare : 1 800 €
 Foyer socio-éducatif collège de Puy-Guillaume : 180 €

Pétanque des Badins : 80 €
 T.O.U.F : 80 €
 Association des indémodables : 130 €



10 vins cochons

Après une édition 2013 sur le site de l'entreprise Combronde, les 10 vins cochons sont retournés sous une yourte au stade en 2014, avec toujours autant de succès.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération



Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers

Qui n'a pas rêvé, enfant de monter dans un camion rouge ? Malheureusement, avec le temps, cette envie s'estompée, et bien peu de jeunes gens restent motivés pour intégrer les rangs des sapeurs-pompiers.

Pour garder cette envie intacte, une section de Jeunes Sapeurs-Pompiers a été créée à Puy-Guillaume.

Fondée en 2006 sous l'impulsion du lieutenant Gérard Carpino, elle est présidée aujourd'hui par le Lieutenant Henri Roux.

Indépendante de l'amicale des sapeurs-pompiers, elle est financée par les droits d'inscription des jeunes, les subventions des communes et le reversement, par les formateurs, des vacances versées par le SDIS.

Le but de cette association est de faire connaître, à des jeunes de 13/14 ans, le milieu des sapeurs-pompiers et de les accompagner, pendant 4 ans, vers l'examen qui clôture cette formation et qui leur permettra d'entrer dans un centre d'incendie et de secours : le brevet de jeune sapeur pompier. Depuis la création de la section, 18 jeunes ont déjà rejoint des centres d'incendie et de secours. Sept autres tenteront de réussir le brevet en 2015 et 18 autres suivent les cours dispensés par le Lieutenant Henri Roux de Paslières, l'adjudant Laurent

Constant et le caporal-chef Xavier Combacon de Châteldon pour la partie incendie, et par le caporal Jérémie Guillot de Paslières pour le sport.

Pour intégrer cette section, les jeunes doivent être dans l'année de leurs 13 ou 14 ans, savoir nager 50 m et ne pas avoir d'incompatibilité avec la pratique du sport qui est une partie importante du brevet.

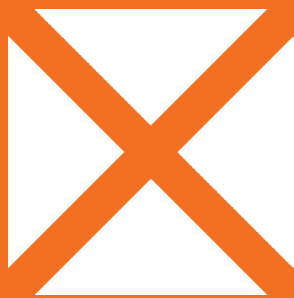
Les inscriptions se font à partir du mois de février afin de préparer les dossiers et intégrer la section au mois de septembre.

Les cours ont lieu le samedi matin sauf pendant les vacances scolaires pour les niveaux JSP 1, 2 et 3. Les stages JSP4 (dernière année) sont bloqués sur des semaines de vacances.

Mais même pour des jeunes sapeurs-pompiers, la priorité reste le travail scolaire.

Contact association :

- Président : Henri ROUX
04 73 80 79 28
ou 06 60 18 04 10
- Vice Président : Gérard CARPINO
06 24 96 54 83
- Secrétaire : Laurent CONSTANT 06 98 80 86 74
- Trésorier : Xavier COMBACON
06 67 86 08 03



La foule des grands jours dans le village

Comité des fêtes

Cette année c'est par une chaleur particulièrement exceptionnelle pour la saison que la traditionnelle Fête des Vignerons s'est déroulée. Un très grand nombre de visiteurs, mais aussi de nombreuses générations de Châteldonnais, ont le plaisir, de se retrouver dans notre charmant village, pour profiter des attractions foraines, goûter au Bourru, mais pas seulement, car beaucoup se déplacent aussi,

pour admirer le défilé avec ses fanfares, et surtout son corso fleuri entièrement réalisé par l'équipe de bénévoles du Comité des Fêtes présidé par Bernard RAYMOND. Tous les ans le thème est différent, cette année c'était "les gourmandises" ainsi coupe de glace, macarons, bûche de Noël, cupcake, donuts, wedding cake... étaient de la partie, sans oublier le traditionnel Bacchus.

Une nouvelle association à Châteldon : SIGILLVM FRANCIAE

Son but est de recenser les découvertes de sceaux médiévaux sur le sol français ; étudier chaque matrice afin d'identifier le sigillant (propriétaire du sceau) et créer une base de données.

- David GAGNEROT, président ;
- Joël CHANTELOT, trésorier ;
- Gilbert GAUTHERON, secrétaire
- Siège social :
14 rue des Sept-Carreaux à Châteldon
- Contact :
david.gagnerot@laposte.net

Accord Danse

Accord Danse propose différents cours :

- 4-5 ans jeux et expression,
- 6-8 ans danse,
- 9-11 ans danse,
- 9-12 ans garçons, hip-hop,
- 12-14 ans danse/hip-hop,
- 15-16 ans danse/hip-hop,
- hip-hop adultes,
- danse adultes (3 niveaux),
- multi-activités (renforcement musculaire, cardio...), aéro fun.

Président : Bernard LANDRY
06 70 35 92 33



- Président : Alain GIRONDE
 - Vice-Président : André COSTE
 - Trésorière : Marie-Claude CHABROL
 - Secrétaire : Annie CORRE
 - Secrétaire adjointe : Josiane DÉSORMIÈRE
- Nous regrettons le décès de notre amie Françoise CHOSSIÈRE.

Châteldon loisirs et détente

Châteldon, Loisirs et Détente avec 160 adhérents, organise de nombreuses activités avec une chaleureuse convivialité ; marches chaque mardi départ 14 h de la salle polyvalente, sortie raquettes en février, randonnée des vendanges 3^e dimanche de septembre, sortie de quatre jours à l'Ascension prévue cette année

2015 à Versailles, soirée théâtrale en octobre, le thé dansant de janvier et finalisation du parcours Auzon-Châteldon. Beaucoup d'activités que vous pouvez découvrir sur notre site internet chateldonrando.magix.net/public qui vous livrera les tracés, les dates, les photos et vous renseignera sur les nouvelles du club.



Fanfare

- Présidente : Martine RODDIER
- Vice-Président : Robert ROCHE
- Directeur: Jean-Pierre VERNASSIÈRE
- Sous-Directrice : Audrey RODDIER
- Trésorière et secrétaire : Sylvie FIAT

Pétanque des Badins



Vous désirez jouer à la Pétanque en 2015 ! alors, afin de vous établir une carte sociétaire, venez participer à l'assemblée générale qui aura lieu en janvier prochain, nous serons ravis de vous compter parmi nous (il y aura des affiches avec la date précise au bar Le Bistr'eau d'Odon et sur l'affichage municipal)
Tous nos concours entre sociétaires se terminent par un repas casse-croûte ; ainsi, suivant le temps, grillades, jambon à la broche, tripes, pot-au-feu.... sont au menu.

- Président : Robert DESIAGE
- Vice président : Alain LAPLACE
- Trésorier : Jean-Michel ARNAUD
- Secrétaire : Jojo BASSOT



 **Le festival rural**
a une nouvelle fois réuni un public fourni au stade.



Club des Badins




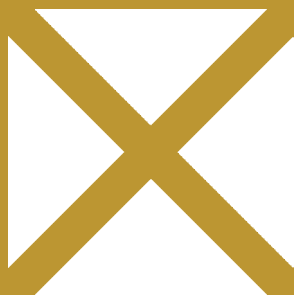
Jeux variés tous les jeudis. Présidente : Josée PARRAUD
Trésorière : Françoise DAUPHANT. Secrétaire : Colette BIGAY

Les Indémorables



Les indémorables vous reçoivent les dimanches matin des semaines paires de 10 h à 12 h. Une nouvelle journée d'ouverture en semaine est envisagée. Après une adhésion qui s'élève à 5 euros, vous avez accès à une bourse d'échange de vêtements, pour tous les âges, tous les goûts. N'hésitez pas à venir, par curiosité, rencontrer les bénévoles qui vous recevront avec le sourire. L'association reçoit les dons de vêtements, mais n'hésitez pas également à venir en chercher !

 Repas annuel de l'association T.O.U.F.
Cuisson le dernier dimanche matin de chaque mois



L'informatisation de la bibliothèque est en passe d'être achevée. Sont d'ores et déjà disponibles les listes complètes de tous les romans en grand format ainsi que de tous les livres au format "poche". Cela représente, tout de même, près de 2 500 volumes et laisse, donc, un choix de lecture très étendu.

22



Bibliothèque : nouveaux horaires Nouvelle organisation



Denise Cochin et Anne Meley avec un de leurs fidèles lecteurs, André Beillonnet.

Parmi les centaines de livres à disposition, tous les goûts peuvent être satisfaits : romans, policiers, livres d'histoire, biographies, livres d'enfants, revues...

Trois bénévoles, Denise COCHIN, Anne MELEY et Marie BAYARD vous accueillent les mercredis après-midi, de 15 h à 17 h. Et, à partir du mois de janvier 2015, la bibliothèque sera, désormais, ouverte les samedis matin de 10 h à 12 h, ce qui devrait permettre à un plus grand nombre de profiter de cet outil culturel.

Autre nouveauté : pour les personnes ne pouvant se déplacer mais qui souhaiteraient, toutefois, profiter de la bibliothèque, un service de portage à domicile sera mis en place. Les modalités de ce service seront précisées dans un courrier qui sera adressé à tous les habitants.

Ainsi, la commune dispose-t-elle d'une structure bien organisée qui ne peut qu'inciter à venir chercher sa part de rêve. Alors, n'hésitons pas à profiter de l'évasion que procure un bon bouquin !



Le "Pôle" santé de Châteldon



De gauche à droite :

Médecin : Dr Daniela STANESCU

11 place Jean-Jaurès à Châteldon

Tél. 04 73 94 15 07

Consultations : lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h.

Rendez-vous : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 16h à 19h.

Pharmacien : Jean BARGOIN

2 place Jean-Jaurès à Châteldon

Tél. 04 73 94 60 26

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h. Le samedi de 9h à 12h

Gardes : une semaine sur trois : le samedi et le lundi de 9h à 12h et de 14h à 19h. Le dimanche de 9h à 12h.

Infirmier diplômé d'Etat : David GIRARD

10 place Jean-Jaurès à Châteldon

Tél. 04 73 94 62 26

Portable : 06 69 50 74 75

Soins à domicile et au cabinet.

Sur rendez-vous, 7 jours sur 7.



Recherche d'emploi

La mairie de Châteldon met à disposition gratuitement un accès Internet pour les demandeurs d'emploi selon les modalités suivantes :

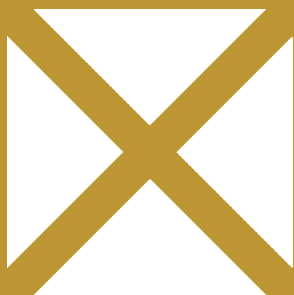
le mardi de 14h30 à 16h, du mercredi au samedi inclus de 10h à 11h30.

Consultation du cadastre

Le site Internet www.cadastre.gouv.fr permet la consultation du plan cadastral sur tout le territoire et d'éditer gratuitement des extraits de plans. Il est également possible de consulter les plans de la commune au secrétariat de mairie.

Garde Bronchiolite

Les masseurs-kinésithérapeutes libéraux et l'ARS Auvergne ont souhaité créer un accès et une continuité de soins, pour les enfants de 0 à 24 mois, sur la majeure partie de la région Auvergne, les week-end et jours fériés. Cette garde n'a pas vocation à remplacer votre masseur-kinésithérapeute habituel, mais de vous offrir une solution alternative en cas d'absence ou d'impossibilité de celui-ci. En cas d'urgence, faites le 15. La carte est disponible sur garde-auvergne-bronchiolite.org



Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) a pour mission d'informer les femmes et les familles dans les domaines du droit, de la vie quotidienne et pratique, de l'emploi et de la formation. Des réponses peuvent être apportées par des juristes aux questions relatives à une procédure de divorce, de violences conjugales, de pension de réversion... Un accompagnement veuvage est également possible avec la mise en place de groupe de paroles. Pour joindre le CIDFF 63, il suffit de téléphoner au 04 73 25 63 95 ou de consulter le site internet : cidf63.com

Numéro d'urgences pour les victimes de violences conjugales : Femmes Infos Services : 3919

Le service public et les permanences en mairie

Encombrants

Si vous souhaitez vous débarrasser d'objets encombrants et que vous ne pouvez pas vous rendre vous-même à la déchèterie, signalez-le en mairie. Les services municipaux regrouperont les demandes et organiseront un ramassage collectif à une date qui vous sera indiquée.

Déchèterie

Depuis le 1^{er} janvier 2015 de nouveaux horaires d'accès à la déchèterie sont mis en place :

- Du lundi au samedi :
- en été (lundi 30 mars - samedi 24 octobre) : 9 h à 11 h 45 - 14 h à 17 h 45.
 - En hiver (lundi 26 octobre - samedi 26 mars) : 9 h à 11 h 45 - 13 h 30 à 17 h 15

Trésor public

Trésorerie de Luzillat - route de Vendègre - 63350 Luzillat
Téléphone : 04 73 73 88 30
Fax : 04 73 73 88 39

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h. Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 15h30.

La poste

Boulevard des Etats-Unis
63290 Châteldon
Ouverture de 10h à 11h30 et de 14h à 16h30.
Le samedi de 10h à 12h.

Vous pouvez également téléphoner au 04 73 94 60 50.
Dernière levée du courrier à 14h30 la semaine et 12h pour le samedi.
Le courrier distribué par boîte postale est disponible dès 10h.

Assistants sociales

AMANDINE THEVENOT : le mardi de 9h30 à 12h. Il est possible de rencontrer une assistante sociale du Conseil général lors de la permanence en mairie le troisième jeudi de chaque mois de 10h à 12h.

Tarifs municipaux

Salle polyvalente

Location

- 150 € par festivité pour les associations communales
- 200 € par festivité particuliers de la commune (activités à but lucratif non autorisées)
- 225 € par festivité commerçants et artisans ayant leur activité sédentaire sur la commune
- 315 € par festivité particuliers et associations de l'extérieur (activités à but lucratif non autorisées)

Caution

- 150 € associations communales, particuliers de la commune, commerçants et artisans ayant leur activité sédentaire sur la commune
- 250 € particuliers et associations de l'extérieur

Salle de réunions (60 pers.)

Location

- 75 € par festivité associations communales, particuliers de la commune
- 100 € par festivité commerçants et artisans ayant leur activité sédentaire sur la commune

- 125 € par festivité particuliers et associations de l'extérieur

Caution

- 100 € pour tous les usagers

Vaisselle

- 50 € location
- 50 € caution

Cérémonies funéraires laïques

- Gratuité aux familles des défunts domiciliés ou résidant dans la commune au moment du décès
- 100 € pour les familles des défunts résidant hors de la commune

Concessions dans le cimetière

Cimetière

- Concession trentenaire 180 € le m²
- Concession cinquanteenaire 250 € le m²

Reposoir

- Gratuité pendant un mois
- Au-delà d'un mois 85 € €

Location des gîtes communaux

GÎTE COMMUNAU

7 RUE DES REMPARTS

Gîte 1, 2 et 3 : 6 personnes

- 215 € la semaine
- 130 € le week end

Gîte 4 : 4 personnes

- 185 € la semaine
- 120 € le week end

Gîte 5 : 2 personnes

- 165 € la semaine
- 105 € le week end

Journée complémentaire 30 €

Caution 100 €

Taxe de séjour : 0,30 € €

Acompte 25 % à la réservation

Contact réservation
04 73 94 60 65

GÎTE DE CARACTÈRE

RUE DE L'AIRE

- 375 € haute saison été

- 230 € autres périodes

- 115 € 2 nuitées (sauf juillet août)

- 153,33 € 3 nuitées (sauf juillet août)

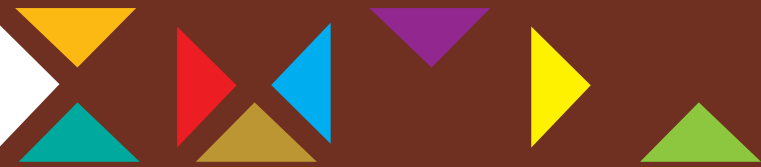
- Caution 150 € semaine

- Caution week end 75 €

- Forfait ménage 25 €

- Forfait linge de maison 20 €

Contact réservation
04 73 32 00 30



agenda 2015

Janvier

Dimanche 18
Thé dansant de Châteldon,
Loisirs et Détente,
15h à la salle polyvalente

Février

Dimanche 1^{er}
Loto de l'amicale laïque,
14h à la salle polyvalente

Jedi 5
Conseil Municipal
à 18h30
à la mairie

Mars

Dimanche 15
Loto de l'association
« les indémodables »
14h à la salle polyvalente

Dimanche 22
Premier tour des élections
départementales

Steak-trippes du comité des
fêtes à la salle polyvalente

Dimanche 29
Deuxième tour des élections
départementales

Avril

Mardi 7
Conseil Municipal
à 18h30 à la mairie

**Vendredi 10, samedi 11,
dimanche 12**
évènement égalité
femme/hommes*

Samedi 11
Marché de printemps,
de 9h à 19h
Place Jean-Jaurès

Dimanche 12
Repas des aînés organisé
par la mairie,
12h à la salle polyvalente

Samedi 18
Concert de Printemps
de la Fanfare,
20h30 à la salle polyvalente*

Samedi 25
Repas de la chasse "montagne"
à la salle polyvalente

Dimanche 26
Commémoration déportation
à 11h

Mai

Vendredi 1^{er}
Brocante de l'association
"les indémodables",
à partir de 8h
place Jean-Jaurès

Du 7 au 10 mai
Festival rural au stade*

Vendredi 8
Commémoration
Armistice 1945
à 12h

Jedi 14
Concours de boules
au stade

Juin

Samedi 13
Concours de boules
de l'association des jeunes
au stade

Jedi 18
Commémoration
Appel du 18 juin
à 20h

Dimanche 21
Fête de l'école et vide grenier
de l'Amicale laïque au parc,
sur la journée*

Mercredi 24
Conseil Municipal
à 18h30 à la mairie

Juillet

Du 1^{er} juillet au 19 juillet
Première exposition
à l'ancienne pharmacie,
du mercredi au dimanche
de 15h30 à 18h30

Samedi 4
Marché d'été,
de 9h à 19h
Place Jean-Jaurès

Mardi 14
Fête nationale,
cérémonie à 11h

Du 22 juillet au 9 août
Deuxième exposition
à l'ancienne pharmacie,
du mercredi au dimanche
de 15h30 à 18h30

Août

Du 12 août au 30 août
Troisième exposition
à l'ancienne pharmacie,
du mercredi au dimanche
de 15h30 à 18h30

Samedi 15
Spectacle de rue
à 16h,
Place Jean-Jaurès

Septembre

Mardi 1^{er}
Conseil Municipal
à 18h30 à la mairie

Samedi 19
Marché d'automne,
de 9h à 19h
Place Jean-Jaurès

Dimanche 20
Randonnée des vendanges,
départ de la salle polyvalente
toute la matinée

Octobre

Samedi 03
Soirée Théâtre de Loisirs
et Détente 20h30
à la salle polyvalente*

Jedi 15
Conseil Municipal
à 18h30 à la mairie

Samedi 17 et Dimanche 18
Fête des Vignerons*

Novembre

Mercredi 11
Commémoration
Armistice 1918
à 12h

Samedi 14
Concours de belote
de l'amicale laïque
à 20h30
à la salle polyvalente

Dimanche 15
Bourse aux jouets de l'amicale
laïque à partir de 8h
à la salle polyvalente

Samedi 21
Concert de Sainte-Cécile
de la Fanfare
à 20h30 à l'église*

Dimanche 22
Loto de l'Amicale laïque
à 14h à la salle polyvalente

Décembre

Mardi 8
Conseil municipal
à 18h30 à la mairie

Dimanche 13
Sainte Barbe des pompiers
à la salle polyvalente.
Cérémonie à 11h15.

Vendredi 18
Arbre de Noël de l'amicale laïque
17 h à la salle polyvalente

Samedi 19
Marché d'hiver, de 9h à 19h
Place Jean-Jaurès

* Lors des manifestations
qui se prolongent en soirée
l'éclairage public restera
allumé dans le bourg toute
la nuit (ainsi que les nuits
des 24 et 31 décembre).

Les dates des conseils municipaux
sont prévisionnelles et peuvent
être modifiées.